

# Destruction et dissimulation des CORPS au Rwanda

## Serge Farnel

*Serge Farnel est intervenu, le 16 juin 2009, dans le cadre d'un colloque international de deux jours organisé par l'association Yahad-In Unum à l'initiative de son président, le Père Patrick Desbois, ce dernier étant connu notamment pour ses enquêtes en Ukraine relatives à la Shoah par balles.<sup>1</sup> Ce colloque, soutenu par le musée de la Shoah aux Etats-Unis ainsi que par l'université Paris-Sorbonne avait pour sujet : « L'Opération 1005 : Les mesures mises en œuvre par les Nazis pour effacer les traces des meurtres de masse en Europe centrale et orientale, 1942-1944 ». Le Père Desbois avait alors demandé à Farnel d'intervenir sur la question de la destruction des corps au Rwanda aux fins de mettre, sur ce point précis, les deux génocides en perspective. L'intervention de Serge Farnel eut lieu deux mois après la première partie de son enquête au Rwanda.*

Aborder le génocide des Tutsi au Rwanda dans le cadre d'un colloque relatif à la Shoah ne saurait faire l'économie d'une introduction comparatiste.

Les points de convergence entre ces deux génocides sont nombreux, de la déshumanisation préalable de la cible, qualifiée de « vermine » en Europe et de « cafard » au Rwanda, au recyclage de la doctrine nazie, des écrits de Joseph Goebbels ayant notamment été retrouvés dans la ville rwandaise de Butare.

Leurs points de divergence sont perceptibles dans leur mise en œuvre, le génocide des Tutsi du Rwanda nous apparaissant décentralisé au regard de celui des Juifs d'Europe qui revêt les aspects d'une industrie centralisée de la mort.

Or, s'il est indéniable que nombre de Hutu ont, de par le pays des milles collines, tué leurs voisins tutsi, il ne l'est pas moins que beaucoup de Tutsi ont été concentrés dans des stades et des églises afin que soit centralisée leur mise à mort. Le 18 avril 1994, après avoir été regroupés dans le stade Gatwaro à Kibuye (ouest du Rwanda), dix mille Tutsi furent ainsi mitraillés avant de n'être achevés que le lendemain à la machette, après quoi leurs cadavres furent, dans les jours qui suivirent, transportés par pelleteuses vers une fosse commune. Un procédé qui s'approche plus de la mise à mort centralisée des Juifs d'Europe par utilisation des chambres à gaz que d'une guerre tribale incontrôlée !

L'apparence populaire et spontanée que les négationnistes ont tenté de donner du génocide des Tutsi du Rwanda semble enfin l'opposer à l'organisation administrativo-militaire qui prévalut pour les Juifs d'Europe, si ce n'est qu'il est faux de prétendre que la population hutu rwandaise se serait spontanément mise à massacrer les Tutsi. Elle a au contraire été étroitement encadrée par les milices génocidaires qu'avait formées autrefois l'armée française. C'est ainsi que le génocide ne commença à Butare qu'avec dix jours de retard sur les autres régions rwandaises. Il aura pour cela fallu attendre que le président rwandais Sindikubwabo y remplace le préfet anti-génocidaire puis y harangue les foules afin qu'elles daignent enfin se mettre au « travail », ce qu'elles n'avaient jusqu'alors pas fait spontanément. C'est aussi par bus entiers que les villageois hutu furent convoyés par les chefs miliciens dans les collines de Bisesero de l'ouest du Rwanda afin d'y massacrer les Tutsi qui, à l'instar des insurgés du ghetto de Varsovie, osaient alors encore résister à leurs bourreaux.

## **Nazis et Interahamwe : la gestion de la fuite**

### **Fuir pour organiser la reconquête**

L'objectif de l'opération 1005 consistant à détruire les corps des victimes juives de la Shoah s'est élaboré dans l'urgence afin d'éviter que les troupes soviétiques qui s'apprêtaient alors à envahir l'Ukraine ne découvrirent que les nazis venaient d'y perpétrer un génocide.

Si les situations respectives des Juifs d'Europe et des Tutsi du Rwanda se ressemblent en ce que les génocidaires furent, dans les deux cas, contraints de quitter le lieu du génocide, il ne semble pas que la question de l'effacement des corps ait pour autant été une priorité des autorités génocidaires rwandaises. Est-ce à dire que ces dernières misaient sur leur aptitude à éliminer jusqu'au dernier témoin, ou bien qu'elles avaient une grande confiance dans leur capacité de reconquête que les Allemands n'avaient pas ? Cette question mériterait d'être posée. En tout état de cause, l'urgence aura consisté, du côté de Paris, et devant

l'avancée des troupes du Front Patriotique Rwandais (FPR) – seule force anti-génocidaire alors sur le terrain –, à permettre aux génocidaires de fuir le Rwanda afin qu'à partir du Zaïre voisin, l'armée française s'employât à reconstituer une force de reconquête. Le terme « urgence » fut explicitement employé par le président français, François Mitterrand, aux fins de justifier le déclenchement de l'opération pseudo-humanitaire Turquoise, alors que dès le 22 juin 1994, date à laquelle les troupes françaises revinrent officiellement au Rwanda – qu'elles n'avaient en fait jamais entièrement quitté –, le génocide des Tutsi était déjà presque consommé. Il ne pouvait dès lors plus être question d'une quelconque urgence humanitaire !

### **Fuir en finissant de détruire les Tutsi**

Seuls quelques milliers de Tutsi parvenaient encore à résister à leur mort programmée dans les collines de Bisesero, si bien que le 18 juin 1994, le ministre rwandais de l'Intérieur ordonna au Commandant de Gisenyi (nord-ouest du Rwanda) de soutenir la Gendarmerie locale aux fins d'y mener, avec l'aide de la population, une « opération de ratissage » censée prendre fin au plus tard le surlendemain<sup>2</sup>. Le prétexte invoqué fut, comme toujours, une prétendue présence de rebelles à cet endroit. Suite à la décision annoncée trois jours plus tôt par Paris d'intervenir au Rwanda, il s'agissait en l'espèce de supprimer toute trace non pas de cadavres mais bien de témoins.

### **Dissimuler les corps tutsi avant le retour des troupes françaises**

Les miliciens reçurent par ailleurs la consigne de dissimuler les corps avant que ne débarquent les troupes françaises qui allaient inévitablement être accompagnées d'une cohorte médiatique dont elles se feraient fort de focaliser l'attention sur la seule partie de l'opération qu'elles avaient alors décidé de ne point leur cacher : leur entreprise de sauvetage des « victimes de massacres ». L'opération de nettoyage se limita ainsi à faire en sorte qu'aucun corps ne soit abandonné gisant sur les routes que prévoyait alors d'emprunter la caravane militaro-humanitario-médiatique. Le temps où le gouvernement génocidaire rwandais encourageait publiquement la population locale à faire connaître l'endroit où elle avait commis ses crimes était donc révolu.

### **Pourquoi détruire ou dissimuler les corps tutsi ?**

L'idéologie génocidaire inscrit l'acte de destruction des corps dans la continuité de celui de tuer. Il n'en reste pas moins que non seulement la destruction mais aussi la dissimulation des corps des Tutsi vise un autre objectif : celui de nier – voire seulement de relativiser – l'existence de leur génocide.

### Nier le caractère exclusif du génocide des Tutsi ne nécessite ni de détruire ni de dissimuler leurs corps

Les traces laissées par un génocide sont multiples. Il s'agit notamment de documents, qu'on prendra soin de détruire, comme ce fut le cas de l'autodafé organisé par les soldats français de l'opération d'évacuation Amaryllis au sein même de l'ambassade de France au Rwanda. Il s'agit également des corps des victimes, cette « empreinte » qu'ils déposent ici bas et dont il conviendrait de se demander ce qu'elle est en définitive en mesure de nous dire du Crime des crimes, de sa mise en œuvre, de ses acteurs, de tous ses acteurs. Autrement dit, la détruire revient-il à effacer une des traces clé du génocide ?

Car aux fins de s'adapter à un nouvel environnement polémique, le négationnisme a muté vers un néo-négationnisme consistant notamment à cloner un faux jumeau au génocide des Tutsi auquel s'ajoutera désormais celui imaginaire que les Tutsi auraient simultanément infligé aux Hutu. Cette thèse artificielle, baptisée double génocide, ne fait en somme que recycler une thèse négationniste – celle de la lutte interethnique – tout en se défendant d'avoir jamais nié l'existence du génocide des Tutsi.

S'agissant donc moins de nier cette dernière que le fait que les Tutsi furent la cible d'une entreprise unique d'extermination, il suffit dès lors de prétendre que les corps présents dans les fosses communes du Rwanda seraient pour nombre d'entre eux ceux de Hutu. Ce faisant, ils ne seraient plus en mesure de constituer la trace « du » génocide des Tutsi mais celle « des » génocides rwandais ainsi que les indices d'une enquête destinée à déterminer leur appartenance ethnique. Une enquête qu'on prendra grand soin de ne pas mener, l'objet du négationnisme étant plus de suspendre l'opinion entre deux thèses que de réellement parvenir à la faire adhérer à l'une ou l'autre d'entre elles.

Il n'est, pour s'en convaincre, qu'à lire l'écrivain-journaliste français Pierre Péan dénoncer, dans son ouvrage *Noires fureurs, blancs menteurs*<sup>3</sup>, les conclusions de la Commission d'enquête Internationale qui s'est, en janvier 1993, déplacée au Rwanda aux fins d'y enquêter sur les violations des droits de l'Homme : « Une dizaine de squelettes non identifiés qui ont servi de “preuves irréfutables” », souligne-t-il en écrivant ironiquement « preuves irréfutables » entre guillemets, « à des hypothèses militantes consolidées par des témoignages collectés à la chaîne, sans grand souci de rigueur. »<sup>4</sup> Péan ouvre donc la voie : les os des corps contenus dans les fosses communes ne sauraient, selon lui, constituer une preuve irréfutable quant à l'appartenance ethnique de celui ou celle qui en fut le dépositaire<sup>5</sup>. A son retour du Rwanda, Jean Carbonare, l'un des enquêteurs de ladite commission internationale, avait, sur le plateau de la chaîne publique française, pourtant prévenu l'opinion que le génocide des Tutsi était

alors en préparation. On s'interroge aujourd'hui sur le fait que la réalisation d'une telle prophétie n'ait pour autant conduit Péan à plus de retenue, ne serait-ce qu'aux fins d'asseoir sa propre crédibilité.

Un conférencier n'a pas manqué de faire remarquer, au cours du colloque parisien du 15 juin 2009, qu'on avait bel et bien « menti au peuple en prétendant que les charniers d'Europe de l'Est résultaient de crimes soviétiques ». Cette stratégie consistant à tenter d'intervertir les génocidaires a résulté de l'incapacité des nazis de faire disparaître les charniers contenant les cadavres de Juifs. Or contrairement à l'opération 1005, la destruction des corps au Rwanda ne paraît pas avoir été à l'ordre du jour, la « guerre des fosses » – pour reprendre l'expression utilisée par le Père Desbois pour la Shoah à l'occasion de ce colloque – n'ayant, dans la perspective de la thèse du double génocide, nécessité qu'une mise en doute *ad vitam aeternam* relative à l'appartenance ethnique des cadavres, et par voie de conséquence seulement à celle des génocidaires.

Péan tient à souligner que « cette manipulation médiatique consistant à ranger les cadavres hutus parmi les victimes du génocide des Tutsi est fréquemment mentionnée. »<sup>6</sup> Et de s'appuyer sur les propos d'un certain Emmanuel Habyarimana selon qui « on a compté quelque 280 000 Tutsis massacrés et plus d'un million de Hutus tués depuis 1990. Le trucage », nous précise-t-il, « a consisté à prendre le chiffre global de morts et à affirmer qu'ils étaient tous Tutsis. »<sup>7</sup> C'est encore Péan écrivant que « beaucoup de charniers laissés par les miliciens Interahamwe (auraient) été par la suite utilisés par l'APR (Armée patriotique rwandaise, branche armée du FPR) pour camoufler les corps des victimes de ses forfaits dans le dessein de faire croire à l'opinion qu'ils étaient l'œuvre des seuls miliciens. »<sup>8</sup>

Et nul n'est même besoin, dans cette entreprise de mystification, que les cadavres soient enterrés. Ceux qui, flottant, pénètrent en Tanzanie par la rivière Kagera seraient ainsi ceux de Hutu. Péan écrit que « les témoignages sur les massacres du FPR avaient pourtant commencé à sortir du pays. » Et de s'appuyer à cette fin sur le récit du journal tanzanien *New Vision* qui, fin avril 1994, « signalait que des équipes spéciales sillonnaient la rivière Kagera pour repêcher les corps venant du Rwanda, notamment les cadavres de jeunes mères, les mains ligotées dans le dos et portant encore leur enfant contre elles attaché par un grand morceau de tissu. »<sup>9</sup> Péan ne précise pas si ledit journal a ou non indiqué l'appartenance ethnique de ces jeunes mères, ni a fortiori celle de leurs assassins. Qu'importe ! Lui le sait !

### Fausser les statistiques relatives aux modes d'exécution des Tutsi nécessite de détruire ou de dissimuler leurs corps

La destruction des corps réduit les chances d'établir le mode d'exécution de la victime, faussant de facto les statistiques afférentes. Or l'idée selon laquelle la machette aurait été l'instrument exclusif du génocide des Tutsi est au cœur même de la thèse négationniste qui projette de présenter l'assassinat d'un million d'êtres humains comme l'avatar d'une lutte tribale des plus africaines. Il n'est que de se remémorer les propos tenus par l'ancien ministre français de la Coopération, Charles Josselin, selon qui « ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsi »<sup>10</sup>, pour se persuader que la tentative de dissimulation de ce génocide derrière l'écran de fumée d'une lutte interethnique a bel et bien fait partie du cahier des charges de ses concepteurs.

L'expression « Shoah par balles » employée par le Père Patrick Desbois, qui rappelle que le génocide des Juifs d'Europe ne s'est pas fait exclusivement par l'utilisation des chambres à gaz, gagnerait à être étendue au génocide des Tutsi du Rwanda. Le « génocide des Tutsi par balles » rappellerait ainsi que la machette, et plus généralement les armes traditionnelles, ne furent pas, loin s'en faut, les seules armes par lesquelles furent passés les Tutsi, nombre d'entre eux ayant également été fusillés ou mitraillés.

De la colline qui surplombe le stade Gatwaro où, ce 18 avril 1994, se sont réfugiés dix mille Tutsi, gendarmes et miliciens lancent leurs grenades avant d'arroser le stade d'une pluie de balles. Ce n'est qu'ensuite que les armes traditionnelles prennent le relais des armes à feu aux fins d'achever les survivants. Cette séquence entre armes à feu et armes traditionnelles, va, trois semaines plus tard, être à nouveau mise en musique, sur les collines rwandaises de Bisesero et à une plus grande échelle encore !

Toujours dans la droite ligne de la Shoah par balles, évoquons enfin les massacres à la fusillade perpétrés deux jours durant dans la région rwandaise de Butare, plus précisément dans une petite forêt adjacente à l'Université Nationale, devant des fosses préalablement creusées par la Garde présidentielle. Que ne voit-on pas là un scénario identique à celui qui, dans les années 40, s'était joué dans les forêts ukrainiennes ?

Fausser les statistiques relatives au mode d'exécution des Tutsi, en laissant penser qu'il se serait agi d'un génocide perpétré exclusivement à l'arme traditionnelle, favorise la négation de toute implication directe de l'armée française au prétexte que la machette n'a, il est vrai, jamais fait partie de son arsenal. Encore faudrait-il savoir ne jamais s'éloigner du cahier des charges de la communication des armées : ce qu'oublia un instant de faire l'amiral Lanxade, alors

chef d'état-major des forces armées françaises, quand il se mit à expliquer en plein génocide à un parterre de journalistes qu'« on ne p(ouvait) (leur) reprocher d'avoir armé ceux qui tuent ». Sans complexe, l'amiral devait penser à cet instant que c'était dans l'ordre des choses que la France violât un embargo aux fins de livrer des armes à des génocidaires en pleine action ! Des armes à feu qui, comme l'illustre aussi bien le massacre du stade Gatwaro que celui de la forêt de Butare, ont bel et bien fait partie de l'arsenal des génocidaires. Et Lanxade de tenter de se rattraper à la volée, soucieux de revenir au cahier des charges, ajoutant dans un même souffle : « D'ailleurs, les massacres ont été faits à coups de bâtons, de machettes, d'armes blanches. »<sup>11</sup> Non, monsieur Lanxade. Pas seulement !

Et si encore il ne s'était agi que de cela ?

Patrice Bensimon<sup>12</sup> a, au cours de sa communication, tenu à préciser qu'« il y avait une grande différence entre connaître et participer ». Certains militaires français, eux, n'ont pas fait que connaître. Je rapporte de nombreux témoignages d'un voyage effectué au Rwanda en avril 2009 : pas moins de soixante-dix heures de tournage actuellement analysées dans plusieurs pays au moment où je vous parle. Comme l'a dit hier ici même le britannique Stephen Tyas : « Nous ne savons pas ce que nous allons trouver ». Ce fut mon cas à l'occasion de ce voyage. Et ce que je rapporte sont des témoignages concordants, aussi bien de rescapés que de chefs miliciens, qui établissent que des soldats français étaient bien présents au Rwanda pendant le génocide, alors qu'ils n'étaient pourtant pas censés s'y trouver entre la fin de l'opération Amaryllis d'évacuation des ressortissants occidentaux, le 15 avril 1994, et le déclenchement de l'opération pseudo-humanitaire Turquoise, le 22 juin de la même année. Des soldats français étaient présents aux endroits des massacres de masse. Pire : des soldats français tenaient les armes à feu qui massacrèrent en masse ces hommes, ces femmes, ces vieillards et ces enfants tutsi en haillons et sans défense.

« Qui allait croire un paysan analphabète s'il disait qu'il y avait incinération 24 heures sur 24 ? », nous a dit hier l'Américain David Rich<sup>13</sup> en évoquant l'opération 1005. Michel Moracchini<sup>14</sup> nous a, quant à lui, dit que « c'était tellement formidable que les gens n'y croyaient pas ». Car l'incrédulité de la masse, c'est l'arme majeure des génocidaires qui n'ignorent pas qu'ils seront d'autant moins inquiétés que leur crime est inconcevable. Mais ne confondons pas l'endroit où se situe le crime : il n'y a pas crime à faire état d'un crime.

## Les méthodes de destruction des corps tutsi

### Les bêtes sauvages

Edouard Husson<sup>15</sup> s'est, au cours du présent colloque, posé la question « des victimes de la Shoah qui s'accumulaient sur place », ajoutant qu'« il a manqué de place pour les fosses. »

Les Interahamwe n'auraient-ils pas trouvé, un demi-siècle plus tard, une solution à ce problème en se contentant d'offrir les corps de leurs victimes fraîchement tuées à l'appétit des bêtes sauvages ?

Devant la résistance des Tutsi des collines rwandaises de Bisesero, c'est avec des chiens que les Interahamwe ont fini par gravir les collines aux fins d'y débusquer ceux qui se cachaient encore dans les buissons.<sup>16</sup> Ils étaient alors, au cours de la journée, escortés par des corneilles qui avaient fini par prendre l'habitude de se nourrir des corps tués par les miliciens<sup>17</sup>, notamment de leurs yeux.<sup>18</sup> Je garde pour ma part le souvenir puissant d'une scène que j'ai filmée en avril 2009 à Kibuye, dans l'ouest du Rwanda : le témoin que j'interviewais alors est interrompu par un corbeau dont les cris couvrent ses paroles. Nous attendons que l'oiseau finisse par prendre son envol, après quoi le témoin me confie avoir la sensation que cette corneille le suit obsessionnellement depuis que, sur les collines du génocide, perché au sommet de l'arbre sous lequel il tentait alors de se cacher, l'oiseau de malheur piaillait afin de le dénoncer à l'attention des miliciens présents aux alentours.

Le poète rwandais Kalisa Rugano m'a confié qu'au fur et à mesure que le génocide produisait ses cadavres, les chiens, les cochons, les rapaces, les chacals ainsi que les civettes vinrent peu à peu se nourrir des corps abandonnés par leurs tueurs. On vit ainsi réapparaître des animaux que l'on n'avait plus vus depuis longtemps dans cette région. C'est notamment, me précise Kalisa, le cas des hyènes, qui avaient disparu à cause de l'habitat, et qui soudainement réapparaissaient aux abords des forêts.

Mais ce sont surtout les chiens appartenant aux Interahamwe que l'on allait retrouver dévorant les corps des Tutsi au lendemain des grands massacres.<sup>19</sup> Siméon les a vus, la nuit, venir en compagnie d'autres animaux, faire ripaille des cadavres du génocide.<sup>20</sup> C'était « la guerre des chiens », raconte pour sa part Vianney qui, au cours de la dernière semaine du mois de mai 1994, alors qu'il se cachait dans la brousse, se vit infliger ce spectacle nocturne de damnation.<sup>21</sup>

Tandis que certains ne parvenaient pas à empêcher leurs proches d'être dévorés, d'autres n'avaient plus la force que de les enterrer dans de petits trous qui, s'ils permirent de soustraire un instant le corps à l'appétit des rapaces, n'avait



toutefois que peu de chance d'échapper à celui des chiens qui avaient fini par s'habituer à creuser la terre aux fins d'y extraire leur pitance.<sup>22</sup>

Les 13 et 14 mai, les génocidaires assénèrent savamment leurs coups de machettes, se limitant souvent à couper les jambes et les bras des victimes qu'ils abandonnèrent là de telle façon que les animaux de toute sorte vinrent les dévorer vivants.<sup>23</sup>

Obèses à force de manger des cadavres, les chiens s'étaient habitués au goût de la chair humaine, se montrant agressifs envers les hommes qui leur interdisaient de s'en nourrir.<sup>24</sup> Devenus fous, ils s'étaient mis à mordre, risquant de transmettre la rage, si bien que c'est par centaines qu'ils furent bientôt abattus.<sup>25</sup>

Les Casques bleus de l'ONU reçurent ainsi l'ordre de leur tirer dessus, ce qu'ils firent<sup>26</sup>, sans pour autant outrepasser leur mandat, se refusant de tirer sur les piranhas que constituaient alors les milices Interahamwe, dont le nom, signifiant « ceux qui combattent ensemble », n'est pas sans rappeler leur mode de prédation.

### **Le feu**

L'existence de fours crématoires à proximité immédiate des chambres à gaz montre le souci qu'eurent les nazis d'intégrer la destruction des corps à leur projet génocidaire. Il arriva que la Garde Présidentielle rwandaise intégrât la destruction des corps au sein de ses entreprises criminelles locales. A peine arrivée à Butare, elle se mit à creuser des fosses, qu'elle remplit de pneumatiques enflammés, avant d'y jeter les Tutsi. On retrouve là un procédé analogue à celui relaté par Patrice Bensimon lorsque, au cours de sa communication, il évoqua le cas de cette femme juive jetée dans une fosse en feu ou bien lorsqu'il fit mention de ces Juifs brûlés vivants dans des fosses. Le feu a également été utilisé pour brûler vifs les Tutsi qui avaient cru pouvoir trouver refuge dans des églises.<sup>27</sup>

## **Les méthodes de dissimulation des corps tutsi**

### **Souci de discrétion pendant le génocide**

Le 27 avril 1994, jour où le ministre rwandais des Affaires Etrangères du gouvernement génocidaire foulait les marches du palais de l'Élysée, de l'Hôtel Matignon ainsi que du Quai d'Orsay, le président rwandais Théodore Sindikubwabo se rendit au Conseil Préfectoral de Sécurité de Butare afin d'inviter les tueurs à massacrer les Tutsis... « de façon plus discrète »!<sup>28</sup> Il faut dire qu'à cette date, trois semaines à peine après le début du génocide, ce dernier battait son plein de telle sorte qu'on approchait déjà sans doute le demi-million de morts. Entre les 9 et 13 mai 1994, le général français Jean-Pierre Huchon, qui diri-

geait alors le programme d'assistance militaire française au ministère de la Coopération, reçut quant à lui, dans son bureau de fonction, un représentant des forces génocidaires. Dans son rapport de visite, ce dernier releva que le général lui avait précisé que les militaires français avaient les mains et pieds liés pour effectuer une intervention quelconque en leur faveur à cause de l'opinion des médias : « Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur », menaçait le général, « les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda. » Et de conclure : « Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures. »

Dissimuler de façon plus systématique les corps fraîchement tués allait-il pour autant faire partie des figures imposées aux tueurs ? Car en effet comment ne pas se souvenir que, trois semaines avant l'entrevue du général français, seule l'urgence sanitaire avait prévalu à la décision improvisée d'enterrer les dix mille corps du stade de Kibuye. L'impératif de discrétion ne semblait alors pas avoir été invoqué. Or une telle concentration de cadavres de Tutsi ne risquait-elle pas, depuis les satellites, de révéler la nature génocidaire des massacres dont il serait désormais impératif de cacher les points nodaux ?

### **Méthode de dissimulation des corps tutsi**

Le fait que les génocidaires aient, à la mi-mai 1994, laissé derrière eux des collines jonchées de cadavres au point que certains rescapés ont même fini par les comparer à des feuilles mortes, laisse penser que l'ordre de discrétion était encore loin d'avoir fait écho sur le terrain du génocide. Il n'empêche que les soldats de Turquoise n'allaient pas tarder à reprendre la situation en main.

Quand les dépouilles jetées dans la rivière rwandaise Ruzizi commencèrent à flotter, un sergent français en charge du détachement de Mururu monta dans une barque et demanda aux miliciens de prendre exemple sur lui afin de venir à bout de ce qu'il désigna alors comme le problème des « flotteurs ». A des fins de démonstration, il éventra les cadavres qu'il lesta d'une pierre afin qu'ils coulent à pic. Au cours de cette « leçon », il ne manqua pas de leur expliquer que des satellites étaient en mesure de photographier les cadavres.<sup>29</sup>

Pour ce qui est de la dissimulation des charniers, les soldats de Turquoise aménagèrent notamment un terrain de volley-ball sur une fosse commune remplie de cadavres de Tutsi.<sup>30</sup> D'autres choisirent de bâtir une maison au-dessus d'une fosse, à moins que cette dernière n'ait été choisie en dessous d'un édifice existant.<sup>31</sup>

L'Allemand Jens Hoffman a ici même évoqué la technique consistant à cultiver des plantations sur la terre dont ont été recouvertes les fosses à l'intérieur des-

quelles des Juifs avaient été brûlés. C'est ce que fit notamment le Rwandais Emmanuel après qu'il eut assassiné une famille tutsi qui avait eu la mauvaise idée de venir trouver refuge chez lui dans l'ouest du Rwanda. Après quoi l'homme enterra les cadavres non loin de sa maison, continuant à labourer la terre qui recouvrirait désormais les corps de ceux dont il venait de s'approprier les biens.<sup>32</sup>

Une autre façon de dissimuler les corps des victimes du génocide des Tutsi du Rwanda consiste à les déplacer vers des lieux inconnus. Nombre de tueries ont ainsi eu lieu au bord de rivières, évitant de la sorte d'avoir à creuser des fosses communes. Il est toutefois arrivé que les cadavres finissent par bloquer le passage de l'eau. Ce fut notamment le cas lorsque, le 14 mai 1994 à Kiraro, les corps finirent par constituer une vanne à tel point que le cours d'eau se transforma en une rivière de sang.<sup>33</sup>

La rivière Nyabarongo-Kagera a dans l'ensemble constitué un moyen pour le moins efficace d'expatriation des cadavres tutsi, quand il s'est agi pour les génocidaires de tenter – au moins symboliquement – de leur faire gagner la région que la propagande anti-tutsi leur avait gratuitement attribué comme région d'origine. Leur escale au lac Victoria en Ouganda, à près de cent cinquante kilomètres du Rwanda, fit toutefois office de destination finale. Des milliers de cadavres charriés par le fleuve Kagera furent pêchés par les Ougandais riverains qui, à l'aide de pioches et de pelles fournies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), se mirent à creuser des tombes aux fins d'enterrer sommairement ces corps mutilés déjà dans un état avancé de décomposition. Au bout de trois semaines, les villageois ougandais avaient déjà inhumé près de vingt-six mille corps.<sup>34</sup> Quinze ans après le génocide des Tutsi, ce sont les cadavres de près de onze mille Rwandais qui auront, au cours des cent jours de deuil, enfin pu être transférés dans de vraies tombes.

Les airs semblent également avoir été une des voies utilisées aux fins de déplacer les cadavres. De nombreux Tutsi avaient ainsi été massacrés au sein même d'un hôpital<sup>35</sup>, avant d'être jetés dans un fossé à proximité d'une maternité. En 2003, lorsque les survivants de ce massacre indiquèrent la présence dudit fossé dans lequel près de deux cents Tutsi avaient pourtant été jetés, on ne parvint pas à retrouver leur trace, jusqu'à ce que des repentis finissent par faire état de ce que ces corps avaient en fait été déplacés au sein même de la Zone Turquoise, avant d'être précipités dans la forêt primaire de Nyungwe à partir... d'hélicoptères français.<sup>36</sup>

A titre de conclusion, je tiens maintenant à rebondir sur l'intervention faite ici-même par Serge Klarsfeld, dont le parcours montre que seule l'opiniâtreté est à même de répondre à l'obsession des négationnistes. C'est dans cette

même veine à laquelle il nous a habitué qu'il a, au cours de sa présentation, dévoilé le plan d'une chambre à gaz. Le génocide des Tutsi du Rwanda n'a en revanche nécessité d'autres infrastructures que celles déjà existantes dans le pays : stades, églises... Il faut avoir l'œil bien avisé pour comprendre que les taches qui parsèment les gradins de pierre sur lesquels des enfants rwandais ont pris place pour encourager leur équipe de football ce dimanche à Kibuye ne sont autres que les traces laissées quinze ans plus tôt par le sang aujourd'hui séché de dix mille êtres humains. Non, point n'a été besoin ici de concevoir de chambre à gaz. Il aura juste fallu importer des machettes par dizaines de milliers pour pallier le fait que tous les Rwandais n'en disposaient pas chez eux ! Mais pas n'importe lesquelles : ces machettes importées, ce zykron rwandais qu'on allait lâcher à ciel ouvert sur les collines de Bisesero, ces outils neufs, éclatants, parfois limés des deux côtés, qui allaient venir s'abattre sur les Tutsi préalablement mitraillés, ne ressemblaient en rien aux machettes traditionnelles !

## notes

---

1. Petit-fils d'un déporté du camp de Rawa-Ruska, Patrick Desbois est parti sur les traces des Juifs de l'Est, assassinés par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale. Il est l'auteur de *Porteurs de mémoire – sur les traces de la Shoah par balles* aux éditions Michel Lafon. Patrick Desbois est par ailleurs directeur du Service national des évêques de France pour les relations avec le judaïsme ainsi que conseiller du Vatican pour la religion juive.
2. Lettre écrite par le ministre Edouard Karemera à Anatole Nsengiyumva. (*Aucun témoin ne doit survivre*, Alison Deforge, p. 256).
3. *Noires fureurs, blancs menteurs* : Rwanda 1990 – 1994 ; Editions Fayard – collection Mille et une nuits, novembre 2005.
4. *Noires fureurs, blancs menteurs* (p. 128)
5. Il faut savoir que les femmes des miliciens enlevaient les habits des cadavres des femmes tutsi.
6. *Noires fureurs, blancs menteurs* (p. 263)
7. *Noires fureurs, blancs menteurs* (p. 277)
8. *Noires fureurs, blancs menteurs* (p. 278). Le lecteur avait été prévenu un peu plus tôt (p. 90) que « les rebelles se livr(ai)ent à chaque attaque à d'importants massacres de paysans hutus. »
9. *Noires fureurs, blancs menteurs* (p. 274)
10. Entretien accordé à *Ouest-France* le 17 octobre 1997.
11. Déclaration faite sur *Radio Monte-Carlo* et rapportée dans *L'Humanité* du 29 juin 1994.
12. De Yahad-In Nuhum, Paris, France.
13. Du département de la Justice à Washington D.C.

14. Observateur au procès des Einsatzgruppen.
15. Université Paris IV – Sorbonne.
16. Un des témoins devant le Tribunal aux Armées de Paris – Kayumba Bernard, ancien séminariste.
17. Témoignage de Siméon Karamaga recueilli par Survivors-fund et African Rights.
18. Témoignage de Claver Habarugira recueilli par African Rights. Il précise qu'il vit cette scène en juin 1994.
19. Nombreux sont ceux qui disent avoir vu les chiens dévorer les cadavres : notamment les témoignages de Claver Habarugira et de Catherine recueillis par African Rights.
20. Témoignage de Siméon Karamaga recueilli par Survivors-fund.
21. Témoignage recueilli par African Rights.
22. Ubutabera No 27 – Témoignage de « ii » à Arusha le 17 novembre 1997, Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). C'est ainsi que le témoin dit avoir enterré le corps d'un membre de sa famille.
23. Témoignage de l'adventiste Vincent Usabyimfura.
24. Entretien avec le poète rwandais Kalisa Rugano qui fit part à l'auteur de ses souvenirs du 12 juillet 1994.
25. L'opération française Amaryllis d'évacuation des ressortissants occidentaux est toutefois parvenue à procéder à l'évacuation du chien de l'ambassade de France, à défaut d'avoir évacué son personnel tutsi qu'elle abandonnera à ses bourreaux.
26. Ce que le film *Shooting Dogs* met précisément en scène.
27. Ainsi en fut-il de l'église de Kibuye à l'intérieur de laquelle les génocidaires jetèrent, le 17 avril 1994, un pneu aspergé d'essence. (TPIR – Procès Clément Kayishema, témoin C.)
28. Selon Alison Des Forges.
29. D'après le témoin H.J. – Cellule Bureramana, Secteur Mururu, Ville de Cyangugu. Le témoin HJ fut formé par les militaires français dans le camp de Bigogwe, dans le nord du Rwanda.
30. Accusation proférée en avril 2007 par deux survivants de Murambi à l'occasion de la cérémonie d'inhumation des restes de près de 300 victimes au mémorial de Murambi, dans le sud du Rwanda.
31. *L'Humanité* du 30 avril 1994. Témoignage d'une équipe de Médecins sans frontières (MSF). Le 15 avril 1994, au centre Saint-Joseph de Kibungo, environ 2800 personnes furent rassemblées avant d'y être exécutées puis enterrées dans une fosse commune en-dessous de la cuisine de l'évêché.
32. Témoignage recueilli par Ibuka – association rwandaise de rescapés – dans la province de l'Ouest, Secteur Rugabano, District de Karongi. Ce témoignage se réfère à Emmanuel Tuyisenge qui assassina la famille Ndekezi.
33. Procès Mikaeli Muhimana, TPIR, Arusha, témoin BI.
34. Selon le quotidien *New Vision* en date du 16 mai 1994.
35. Dans le secteur de Kigeme, à six kilomètres de Gikongoro, dans la province du sud.
36. Selon l'association rwandaise Ibuka.